

AGENDA

• 5 ET 6 NOVEMBRE

Spectacle théâtre
Théâtre du Rideau Rouge

• 11 NOVEMBRE

Commémoration à 11h

• 12 NOVEMBRE

Bourse aux plants
Municipalité

• 19 NOVEMBRE

Assemblée générale
Musée

• 20 NOVEMBRE

Kig ha farz
APEL Sainte-Nonne

• 27 NOVEMBRE

Vide greniers
Amicale Laïque

• 2 DÉCEMBRE

Assemblée générale
Oustilh'ou coz an Elorn

• 3 DÉCEMBRE

Telethon
Cap sur Dirinon

Conseil Municipal en bref... 20 septembre 2016

Taxe aménagement

Depuis le 1^{er} juillet 2015 et l'arrêt de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la DDTM, c'est la Communauté de Communes qui effectue ce service. Le coût de celui-ci est de 5 141 €/an (année en cours).

Afin de compenser ce coût, le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'une part de modifier le taux de la part communale de la taxe d'aménagement entre 3% et 4% sur l'ensemble du territoire communal pour un an reconductible.
- D'autre part d'exonérer les abris de jardin soumis à déclarations préalables, c'est-à-dire : < 20 m² ou < 40 m² en extension d'une construction existante en zone constructible.

L'exonération, totale ou partielle, doit porter sur un pourcentage (1 à 100%) de la surface fiscale totale de l'abri de jardin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de porter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement, à compter du 1^{er} janvier 2017, à 3,75 % (unanimité) ;
- **Accorde** une exonération partielle des abris de jardin soumis à déclaration préalable, à hauteur de 50 % de la valeur forfaitaire (16 voix "pour", contre deux voix pour une exonération à 30%).

Demande de prêt d'honneur

Madame Annie PONT, vice-présidente du CCAS, fait part au conseil de la demande émanant d'une jeune étudiante de la commune qui souhaite obtenir un prêt d'honneur d'un montant de 2 000 € afin de poursuivre ses études en Angleterre à Londres.

La Commission Administrative du CCAS a donné un avis favorable, à hauteur de 1 000 €. Il s'agit d'un prêt à taux zéro, remboursable,



pour lequel le Conseil Départemental apporte une contrepartie équivalente à la participation de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'accorder** un prêt d'honneur d'un montant de 1 000 € ;
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention précisant les modalités du prêt décrites ci-dessus.

Legs à la commune

Par testament du 18 juillet 2013, Mme Marie-Jeanne POTARD, décédée le 6 juin 2016, a institué la commune de Dirinon comme légataire partiel de ses avoirs à la banque postale. Ceux-ci s'élèvent à la somme de 16 667,44 € hors frais de notaire et prélèvement fiscaux à venir, et sont domiciliés à la Banque Postale de Brest. Mme Potard a posé une condition : le montant de ce legs devra servir uniquement pour l'école publique Jean Rouxel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter** ce legs de Mme Marie-Jeanne POTARD ;
- **D'accepter** la condition du testament et de réserver cette somme pour l'école Jean Rouxel,
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents afférents.



2-3 DÉC. 2016

LE COMBAT DES PARENTS
LA VIE DES ENFANTS



Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous adresser avant le 20 de chaque mois les articles ou calendriers pour parution dans le bulletin.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Le 26 août :
Lysandre COLMOU
7 rue Croix de Mission
- Le 9 octobre :
Malo, Bruno, Marie CLÉMENT
Kermelenec

DÉCÈS

- Le 5 octobre :
BERDER Joseph, Marie
10, rue de l'Eglise



URBANISME

Permis de construire accordé

- PERVES Eric
Le Stum : construction d'une centrale de cogénération

Déclarations préalables déposées

- LE BOT Joseph
Pen Ar Prat : clôture
- LULLIEN Christophe
2 Les Peupliers : modification d'ouvertures + isolation par l'extérieur

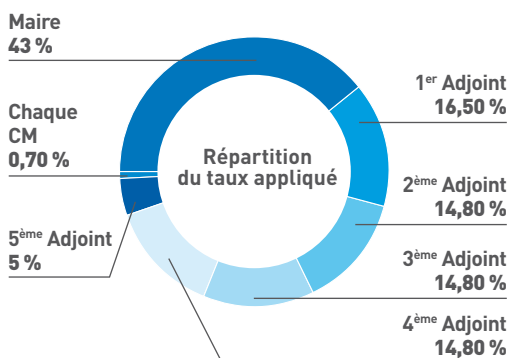
Déclarations préalables accordées

- PORHEL François-Marie
Lannuzel : création d'ouvertures
- CALVES Nathalie
3 rue de Kerval : clôture + portail
- CORCUFF Bruno
62 rue de la Gare : piscine
- ROZEC Marie-Thérèse
17 rue d'Ouessant : extension
- PICHAVANT
3 rue de Run ar Groas : mur de soutènement

Conseil Municipal en bref suite...

Indemnités de fonctions des élus

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 impose, depuis le 1^{er} janvier 2016, d'allouer au maire l'indemnité de fonction au taux maximal prévu par les textes.



Le Maire propose une nouvelle répartition, figurant dans le tableau ci-joint. La loi étant applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, la délibération sera rétroactive depuis cette date. Répartition basée sur l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 voix "pour" et 3 abstentions :

- Décide d'approuver** cette nouvelle répartition.

Embauche saisonnier au musée

Pour assurer l'ouverture du Musée -été 2016- la commune de Dirinon a réalisé un partenariat avec la CCPLD afin que celle-ci participe aux frais d'embauche d'un saisonnier tout au long de la saison, le budget prévisionnel était de 3 200 €. Dans le cadre de sa politique touristique, la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas souhaite encourager le développement d'animations touristiques d'envergure communautaire, contribuant au rayonnement et à l'attractivité touristique du territoire.

Monsieur le Maire indique que la commune de Dirinon fait donc le relais entre l'association et la CCPLD et reverse par la suite cette participation au musée.

Lors de la séance du 29 avril 2016, le conseil de Communauté, sur proposition du bureau, a statué sur les participations financières allouées aux animations organisées en direct par les mairies, sans le concours d'association. Dans ce cadre, la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas s'engage à soutenir le financement d'un poste d'agent d'accueil pour assurer l'ouverture par l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 400 € (mille quatre cent euros).

A l'issue de l'animation, la commune de Dirinon s'engage à fournir un rapport moral et un bilan financier spécifique justifiant

des fonds utilisés pour son organisation. La participation communautaire sera versée suite à la présentation de ces bilans et sera annulée en cas de non tenue de l'animation.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Charge** le Maire de signer cette convention.

Subvention 2016 Sivuric

Suite à la délibération n°2016042410 du 24 mai 2016, approuvant le versement d'une subvention d'équilibre au Sivuric, le groupe de travail constitué des différentes communes concernées a validé la modification des statuts correspondants.

Pour rappel, les modifications portent sur :

- Une distinction entre subvention d'équilibre pour charges fixes et une facturation liée au nombre de repas consommés ;
- L'ajout de ces deux recettes dans la liste des produits du syndicat ;
- L'instauration d'un suppléant par commune, en plus des deux titulaires.

Ce changement de statuts a été approuvé en Comité Syndical du 10 mai 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve** le changement de statuts ;
- Donne tous pouvoirs** au Maire afin d'appliquer ces modifications.

Dénomination lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1, Suite à la réunion de la commission Animation-patrimoine, le Maire présente le choix proposé quant à la dénomination du lotissement situé au lieu-dit Croix de Mission : "Terrasses du Ménez".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Opte** pour le nom "Terrasses du Ménez" ;
- Charge** le Maire d'effectuer toute démarche pour application de cette décision (signalisation...).

Cession terrains Lannuzel à EDF

Le 2 octobre 2013, un acte de vente a été signé entre la mairie et EDF portant sur l'acquisition par cette dernière des parcelles ZW 36 (125 m²) et ZW 131 (1 520 m²). L'acte a ensuite été rejeté par le service de la publicité foncière de Brest car la parcelle ZW 36 appartenait en fait au domaine public, rectifié par délibération municipale du 14 novembre 2013.

Suite à cela, le document d'arpentage alors établi par le géomètre BARBERY en décembre 2013, afin de procéder au déclassement et à la renumérotation de cette parcelle, n'a jamais été enregistré par le cadastre. C'est pourquoi le service du cadastre a annulé la parcelle ZW 36. A ce

jour, la vente n'est toujours pas conclue. Il a donc été décidé de procéder à un nouveau bornage en date du 7 juin dernier (voir plan de situation afférent).

Le Conseil est amené à se prononcer afin de prendre en compte cette nouvelle division qui réduit la surface totale vendue à 13a70 et qui fait porter la vente uniquement sur la parcelle ZW 131. Le bilan financier total de l'opération reste le même, soit 16 450 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les nouvelles modalités de la transaction telles que décrites ci-dessus ;
- **Donne tous pouvoirs** au Maire afin de finaliser celle-ci.

Cession par EDF à titre gratuit

La parcelle ZS 143, d'une contenance d'environ 1 800 m², est occupée par une route menant à la centrale EDF de Lannuzel, pour laquelle il existe actuellement une convention d'entretien entre la commune et EDF : en effet, le terrain appartient à EDF mais la commune en effectue l'entretien.

EDF nous propose donc, afin de simplifier la situation, de céder cette parcelle à la commune à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle ZS 143 auprès d'EDF à titre gratuit ;
- **Donne tous pouvoirs** au Maire afin de conclure cette opération.

Compteurs communicants gaz

Le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients s'expriment en faveur :

- d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations
- de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF répond à cet objectif double.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter l'hébergement de ces concentrateurs sur les toits d'immeubles en signant une convention de partenariat. Une attention particulière sera portée à la localisation des lieux d'implantation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Donne tous pouvoirs** au Maire afin de définir les lieux d'implantation des équipements afférents, dans l'intérêt communal, et de signer les conventions particulières liées (une convention par site).

Transfert de compétences à la Communauté de Communes

Lors de sa séance du 24 juin 2016, le Conseil de Communauté a voté les transferts de compétences :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Création et gestion de Maisons de Services au Public (MSAP) et définition des obligations de service public y afférentes.

La Commune de Dirinon dispose à présent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce transfert. En ce qui concerne les zones d'activité, la zone de Lannuzel serait transférée à la Communauté de Communes. Les modalités seront précisées ultérieurement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les transferts de compétences susmentionnés, au 1^{er} janvier 2017, à la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, et la modification des statuts afférente.

Demande de modification d'adresse

Des habitants du lieu-dit Stang Meur souhaiteraient une modification de leur adresse afin de supprimer l'ambiguïté qui existerait entre les propriétés situées en contrebas des terres, et les propriétés situées en bordure de la route de Loperhet. La situation engendre quasi-systématiquement, selon eux, des erreurs d'orientation vers le hameau qui constitue un cul-de-sac et provoque des difficultés de manœuvres pour certains véhicules (la benne de ramassage des déchets n'y descend pas), elle entraîne par ailleurs de fréquents dérangements pour les résidents sollicités pour les re-directions. Pour clarifier la situation, des riverains suggèrent de distinguer les deux sites de Stang Meur en les précisant par les compléments Izella pour le hameau, et Huella pour les propriétés en bordure de la route de Loperhet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'accepter cette proposition de renommer les deux sites "Stang Meur Izella" et "Stang Meur Huella".

Location des salles communales : caution pour nettoyage

Actuellement, la location des salles communales est assortie d'une caution de 210 € afin de couvrir les dégâts possibles sur les bâtiments (risque "travaux").

Or, de plus en plus, le service chargé du nettoyage après les locations constate des négligences au niveau du nettoyage des lieux. C'est pourquoi le Maire évoque la possibilité de fixer une caution afin de couvrir les frais liés au ménage nécessaire le cas échéant. A titre indicatif, une heure de ménage charges comprises coûte à la commune 20 € brut.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'établir la caution "ménage supplémentaire" à 100 € ;
- **Donne tous pouvoirs** au Maire afin de fixer les modalités de prise en compte de cette nouvelle disposition dans le règlement de location des salles concernées.

Adhésion à l'association Ener'gence

(conseil en énergie partagé)

Un des engagements de la municipalité est de réduire les consommations d'énergie dans le cadre d'une bonne gestion des équipements communaux.

C'est pourquoi le Maire propose au Conseil une adhésion à l'association Ener'gence, association loi 1901 créée à l'initiative de collectivités du Pays de Brest, faisant partie du réseau "Flame" national des Agences de maîtrise de l'énergie.

Ses missions sont de :

- sensibiliser tous les publics à la question de la maîtrise de l'énergie : particuliers, entreprises, collectivités, jeunes publics...
 - aider les gestionnaires de patrimoine à réduire leurs consommations d'énergie
 - mettre son expertise au service des politiques climatiques
 - promouvoir l'habitat économe et lutter contre la précarité énergétique
- L'adhésion coûte 1,17 €/an/habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'adhérer à l'association Ener'gence selon les modalités présentées par le Maire.

SOCIAL

Secours populaire français

BRADERIE SPECIALE JOUETS

OUVERTE A TOUS à la boutique Solidaire : Pour Noël des jouets à tout petit prix ! Et toujours des vêtements pour bébés, enfants, ados, femmes, grandes tailles, Hommes, linge de maison et vaisselle, des DVD, des CD.

Samedi 12 Novembre, de 9h00 à 15h00 dans les locaux du Secours Populaire 3 rue de la Gare à Daoulas.

DON DU SANG

Collectes de sang à l'EHPAD AN ELORN – rue du Docteur Pouliquen –LANDERNEAU

Dates :

- **lundi 28 novembre**
de 15h à 19h
- **mardi 29 novembre**
de 14h à 18h
- **mercredi 30 novembre**
et jeudi 1^{er} décembre
de 8h à 12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS

Collectes d'ordures ménagères et tri sélectif

- **Judi 10 novembre** :
ordures ménagères / bac vert
- **Judi 17 novembre** :
recyclables / bac jaune
- **Judi 24 novembre** :
ordures ménagères / bac vert
- **Judi 1^{er} décembre** :
recyclables / bac jaune

Calendrier de collecte disponible sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas : www.pays-landerneau-daoulas.fr

DECHETTERIES

Horaires d'hiver (1^{er} novembre au 28 février) des déchetteries de Daoulas et de Saint Eloi (échangeur voie express) :

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Les déchetteries seront fermées les dimanches et jours fériés.

- Daoulas : 02 98 25 92 60
- Saint-Eloi : 02 98 85 19 50

Mairie de Dirinon
Tél. 02 98 07 01 33 - Fax 02 98 07 01 03
mairie-dirinon@wanadoo.fr
www.dirinon.fr

Directeur de rédaction : Annie Pont
Photos : Mairie, CCPLD, Fotolia
Conception, mise en page : Christophe Hudelot
Imprimerie : MKS Communication - La Roche Maurice

Avis d'enquête publique Commune de Dirinon Finistère

Prescrivant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la modification et l'aliénation d'un chemin rural à Keramborn

Par arrêté du 11.10.2016, Le Maire de la commune de DIRINON a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant la modification et l'aliénation d'un chemin rural à Keramborn, du vendredi 4.11.16 au vendredi 18.11.16.

L'Etat, dans le cadre de l'aménagement des travaux de la RN 165, avait acheté des parcelles au lieu-dit Keramborn. Celles-ci, inscrites au cadastre sous les numéros ZX 138-140-143-179 et 180, ont fait l'objet d'un déclassement du domaine public de l'Etat pour être intégrées au domaine public communal de Dirinon par acte administratif du 2 février 2016.

Par délibération du 24 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de les classer dans le domaine privé communal en vue d'une possible aliénation. Parmi cet ensemble, les parcelles ZX 179 et ZX 180 sont traversées par un chemin rural ; sa présence oblige la commune à lancer une enquête publique afin de permettre une aliénation.

Celle-ci sera effectuée en application du code de la voirie routière, et a pour objet la suppression d'une portion du chemin de "Keramborn" et son déplacement en vue d'une aliénation.

Ce chemin rural n'est plus utilisé, la végétation est en train de se refermer. En hiver, une couche de boue recouvre le chemin et des mares d'eau le jalonnent. Ces 2 caractéristiques expliquent l'abandon du chemin. Depuis un ou deux ans, ce chemin fait l'objet de dépôt sauvage de matériaux divers.

Après cette enquête, une délibération du Conseil Municipal confirmera la possibilité d'aliénation à un riverain.

Monsieur Claude BAIL, officier marinier en retraite, a été désigné commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de DIRINON (7 rue de l'Eglise), pendant la durée de l'enquête :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9H à 12H et 14H à 17H

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire-enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Mairie - 7 rue de l'église 29460 DIRINON, en précisant la mention "A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur - ne pas ouvrir".

Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation et une appréciation sommaire des dépenses.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la mairie de DIRINON.

Les informations relatives à cette enquête publique pourront être consultées sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.dirinon.fr

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de DIRINON :

1. Le vendredi 4 novembre 2016 de 14h à 16h ;
2. Le vendredi 18 novembre 2016 de 14h à 16h.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Maire de la commune de DIRINON le dossier et rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de DIRINON, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant une durée d'1 an à compter de sa transmission en mairie.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera adressée à M. Le Préfet du département du Finistère.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché en mairie. Il sera publié par tout autre procédé en usage dans la commune de DIRINON. Cet avis sera certifié par le Maire.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur Le Maire de DIRINON.

Fait à DIRINON, le 11/10/2016

Le Maire
Claude BERVAS

Communiqués de la mairie

Trophées du sport

Pour la douzième année consécutive, la municipalité organise les : TROPHÉES DU SPORT.

Cette cérémonie a pour but de féliciter et remercier les clubs, joueurs ou dirigeants, qui oeuvrent tout au long de l'année mais aussi les résidents de Dirinon faisant un sport dans une commune extérieure, une école ou autre.

Il nous est impossible de connaître toutes les personnes susceptibles de participer à ce concours. Nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire en Mairie avant la fin du mois de novembre avec un minimum de renseignements (nom du club, catégorie, résultats...). C'est la commission "jeunesse et sports" et les élus qui trancheront pour décerner les prix dans différentes catégories.

La remise des trophées se

fera lors des vœux du Maire au mois de janvier.

Pour plus de renseignements, prendre contact avec Jacques Emily permanence Mairie le samedi matin entre 10h et 12h (02 98 07 01 33).

À la Sainte Catherine...

Jardiniers et passionnés, notre traditionnelle bourse aux plants se tiendra cette année le samedi 12 novembre à partir de 10h00 à l'atelier communal. Venez nombreux et à bientôt !

Recensement militaire

Les jeunes nés en octobre, novembre et décembre 2000 sont invités à passer en Mairie, avant le 10 janvier, à partir de leur date d'anniversaire, munis du livret de famille de leurs parents, afin de se faire recenser.



Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Pour être inscrit sur les listes en 2017 vous devez déposer votre demande avant le 31 décembre 2016 au plus tard, muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Rappel : les personnes ayant changé de domicile dans le courant de l'année 2016 tout en restant sur la commune, sont priées d'en informer la Mairie, service "Elections".

Inscription d'office des jeunes de 18 ans : l'inscription sur les listes électorales des jeunes se fait (automatiquement suite au recensement militaire) par l'intermédiaire de l'INSEE de Rennes. Dès maintenant, nous invitons les jeunes à venir contrôler leur inscription en Mairie.

Informations de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas

Participez à la construction du PLUi ! Votre avis nous intéresse

Comme cela a été présenté lors des réunions publiques des 5, 6 et 10 octobre, la Communauté en est à la première phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, celle de la construction du diagnostic, préalable essentiel à la construction du prochain Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

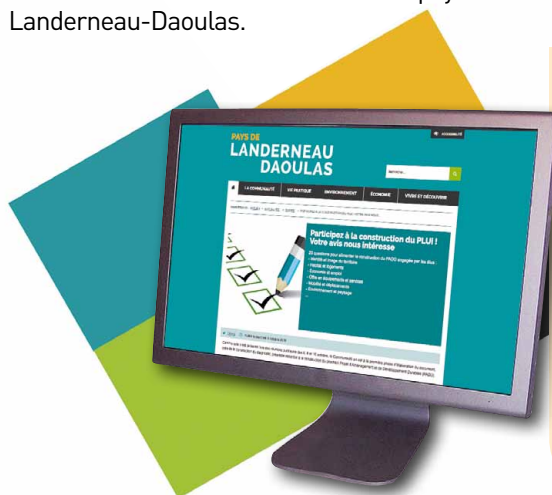
Un questionnaire, composé d'une vingtaine de questions est en ligne sur le site Internet de la Communauté de communes :

<http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/actualites/participez-a-la-construction-du-plui-votre-avis-nous-interesse>

Il a pour objectifs d'appréhender la façon dont la population locale perçoit le territoire intercommunal, notamment ses atouts et ses faiblesses, et de recueillir les différents points de vue quant à l'avenir de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas. Votre participation à ce questionnaire contribuera à alimenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du futur PLUi qui fixera

les axes de développement du territoire du Pays de Landerneau-Daoulas pour les 20 prochaines années.

Pour les habitants ne disposant pas de connexion Internet, des exemplaires du questionnaire au format papier sont disponibles en mairie sur demande. Ces questionnaires doivent être retournés au plus tard le 14 novembre 2016 en mairie ou à la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas.



MÉMENTO

URGENCES

- Pompiers : 02 98 85 16 16 (ou le 18)
- Gendarmerie : 02 98 25 80 06

PHARMACIES DE GARDE

Pour connaître les pharmacies de garde, contacter le 3237.

MEDECINS DE GARDE

Composez le 15

CHIRURGIENS DENTISTES

Composez le 15

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 02 98 85 35 33

CLIC

Centre local d'information et de coordination gérontologique – Landerneau
Maison des services publics :
Tél. : 02 98 85 99 08

ADMR

Aides à la famille, Aides à domicile
Contact : Laetitia Thomas-Jean
Hôtel d'entreprises Lannuzel
Tél. : 02 98 07 34 85

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Une gamme de services pour répondre à tous vos besoins : ménage, repassage, garde d'enfants à domicile.

La gamme de services autonomie assure le quotidien des personnes accidentées, handicapées ou âgées.

TÉLÉASSISTANCE PLUS JAMAIS SEUL

Contact : Claude Kerdraon
au 02 98 85 12 26

TAXIS

- ACM TAXIS : Taxi, transport médical, fourgon équipé avec fauteuil roulant
Tél. : 02 98 07 03 11
ou 06 09 33 43 29
- TAXIROISE : 06 87 66 72 10

TRANSPORTS

CAT VEOLIA
225 rue de Kerervern
ZI Kergaradec III
29806 Brest cedex 9
Tél. : 02 98 44 60 60
www.cat29.fr

ANNONCE

Trouvé une paire de lunettes dans le bois, s'adresser en Mairie.

Presta dif recrute des vendeurs(es) indépendants sur DIRINON

pour assurer la distribution du journal Ouest France. Etre matinal et assidu - moyen de locomotion nécessaire.

Renseignements :
02 98 37 43 30 ou 06 85 44 81 17

Les associations de Dirinon

TELETHON

De nombreuses associations de la commune se mobilisent à nouveau pour le Téléthon. Elles vous invitent à participer et à assister à de multiples activités le samedi 3 décembre à la salle polyvalente.

Les activités

Vous qui aimez la nature, "Cap Sur Dirinon" vous propose des randonnées pédestres et du VTT famille, sur des parcours accessibles à tous. Des balades en calèche sont également au programme **NOUVEAUTÉ**

Les animations et le goûter

Dès 16h00, venez-vous évader dans une ambiance Far West et découvrir la danse et la musique country avec les "Chopies Ouest" de Dirinon. Le spectacle se poursuivra avec "Flore & Seven" qui vous fera découvrir différents univers musicaux et styles de danse pour enfants et adultes (gym dansée, danse orientale). L'après-midi s'achèvera par le tirage de la tombola constituée de lots offerts par des associations et entreprises de la commune. Tout au long de l'après-midi, vous pourrez également acheter des crêpes, un chocolat chaud, des cartes de vœux confectionnées par Scraplannurvan, des billets pour la tombola...

Merci à tous pour votre solidarité et votre générosité (une urne dons sera à votre disposition).

A.P.E.L. ÉCOLE SAINTE-NONNE

L'A.P.E.L. organise son traditionnel KIG HA FARZ le dimanche 20 novembre 2016 à partir de 12h à la Salle Polyvalente de DIRINON.

Participation :

Adultes : 11 € / 6 - 12 ans : 5 €

Part à emporter : 11 €

Jambon-frites : 5 €

Inscriptions :

Ecole Sainte-Nonne :

• 02 98 07 00 47

• 02 98 07 09 06

AMICALE LAÏQUE ÉCOLE JEAN ROUXEL

Vide greniers

Dimanche 27 novembre
Salle polyvalente de DIRINON,
de 9h à 17h, 3 € le mètre
linéaire. Entrée : 1,50 € -
Gratuit pour les moins de 12 ans
Restauration sur place
Renseignements et réservation :
al.dirinon@gmail.com
07 80 51 00 95

Collecte de livres

Pour financer les activités des enfants de l'école Jean Rouxel, l'amicale laïque proposera à l'occasion de son vide greniers du 27 novembre une bourse aux livres. Pour cela, nous organisons une collecte de livres le vendredi 4 novembre de 15h30 à 17h30 et le samedi 5 novembre de 10h à 12h dans le local de l'Amicale, rue des écoles.

Plus d'informations sur le site Internet de l'amicale laïque : <http://amicalelaiquedirinon.jimdo.com>

MUSÉE TI GWECHALL

Assemblée générale

samedi 19 novembre 2016
à 15 h, à la salle Ti Goudor
ouvert à tous.

OUSTILH'OU COZ AN ELORN

**Après-midi humoristique
"Channig" !**

Dimanche 11 décembre à
14h00, salle polyvalente,
organisé par l'association
Oustilh'ou Coz An Elorn.

Assemblée Générale le
vendredi 2 décembre à 20h30,
club house.

VERS LA JOIE

Il reste encore quelques places pour :

• **le Yoga enfants & Adolescents :** le mercredi de 16h45 à 17h45 (3 à 6 ans)

• **le Yoga du Rire pour les adultes :** le lundi 18h à 19h

Séances dispensées par Marie-H DAHERON qui pratique le yoga depuis plus de 20 ans. Professeure diplômée par L'institut Français du Yoga du Rire-Santé et Animatrice Yoga enfants, certifiée par Yogamini Paris.

Contact : 06 85 60 72 04

Nouveau :

Site internet : www.yoga29.fr

Mail :

marie-helene.daheron@orange.fr

ACTIVITÉS

Au départ de la salle polyvalente

A partir de 14h00 (inscription 1/2h avant le début) :

- **MARCHE :** 2 circuits fléchés (5/6 et 9 kms) guidés ou libres
- **VTT FAMILLE :** 2 circuits (7 et 15 kms) guidés (casque obligatoire)
- **BALADES EN CALECHE NOUVEAUTÉ**

ANIMATIONS & GOÛTERS

Dans la salle polyvalente

Dès 10h00 et toute la journée

- Vente de CREPES

Tout au long de l'après-midi, dès 13h

- **BOUTIQUE :** porte clé Téléthon, cartes de vœux scrapbooking

- **URNE DONS** à votre disposition

A partir de 16h00, goûter animé avec démonstration de :

- **COUNTRY**
- **GYM DANSÉE & DANSE ORIENTALE**

17h30 : tirage de la TOMBOLA

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Les Aînés Ruraux - Méné-Bras Dates à retenir

L'assemblée générale du Club aura lieu samedi 10 décembre 2016 à Dirinon, à la salle municipale. Elle sera suivie du pot de l'amitié offert par le club dans cette même salle, et d'un repas au restaurant : "Le Relais du Roual".

Renseignements et inscriptions :

Francis ABALAIN

au 06 68 73 22 19.

Mai 2017 :

Voyage en Roumanie

Le club du Menhir de Loperhet et le club Méné Bras de Dirinon organisent un voyage commun en Roumanie, du 17 mai 2017 au 24 mai 2017, au départ de Brest avec vol direct vers Timisoara (3 heures de vol). Il s'agit d'un circuit qui permet de découvrir successivement les principales villes et points d'intérêt roumains, ainsi que le patrimoine historique et religieux exceptionnel.

Renseignements et inscriptions :

Roger MOAL

du club du Menhir au :

02 98 07 13 76.



THÉÂTRE LE RIDEAU ROUGE

RDV à prendre!

Les 5 et 6 Novembre !

Week-end théâtral !!

3 pièces à l'honneur sur scène :

- "Venise Sous La Neige" de Gilles Dyrek ! joué par la troupe invitée Les "Meltin'Potes" du pays de Plougasnou-Lanmeur
- "Ah! Annabelle" de Catherine Anne par le "Rideau Rouge"
- "La loge P38" de Gildas Bourdet par le "Rideau Rouge"

La scène et le théâtre... n'existe pas sans vous ! Sans vos regards complaisants, amusés, émus et sans vos applaudissements !..



LISTE DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE DIRINON

A.D.M.R.

admrdirinon@29.admr.org

Contact : Mme THOMAS-JEAN Laetitia
Hôtel d'entreprises Lannuzel - DIRINON - 02 98 07 34 85

A.D. QUAD

Monsieur Joël COSTIOU
Trébéolin - DIRINON - 06 64 27 61 45

AÏKIDO

Monsieur Yvonnick PENVEN
2 rue du Minihi - TREFLEVEZ - 06 21 93 59 96

AMICALE DES BÉNÉVOLES DU ROUAL

loic.kerautret29@gmail.com

Président : Monsieur Jean SALIOU
Kerouant - DIRINON - 02 98 07 09 14
Correspondance : Loic KERAUTRET
Stang meur - 02 98 25 85 94

AMICALE LAIQUE

amicalelaïque.dirinon@aliceadsl.fr

Madame Nathalie PEDEN VANPRAET
Lannuzel - DIRINON - 06 62 10 11 64

ATY

atydirinon@gmail.com

Monsieur Joseph LE BOT
Pen ar Prat - DIRINON - 02 98 07 06 17

A.P.E.L. ECOLE SAINTE-NONNE

ecole.ste.nonne@wanadoo.fr
Madame Gwenaëlle LE MIEGRE
285 route de Kersulec - SAINT URBAIN

A.S.D. FOOTBALL

olivier.kerdraon@free.fr

Monsieur René LE MOIGNE (tournoi international)
Les Granges - DIRINON - 02 98 25 87 61
Monsieur Arnaud CLUGERY
9 Les Peupliers - DIRINON - 02 98 07 04 41

BIBLIOTHÈQUE

bibliotheque.dirinon@orange.fr

Madame Dominique PEDEN
Quillien Izella - DIRINON - 02 98 07 00 51

CAP SUR DIRINON (course à pied - marche - vélo)

lardeux.arnaud@neuf.fr

Monsieur Pascal GAUTIER
16 Les Chênes - DIRINON - 02 98 07 34 92

CHIPIES OUEST COUNTRY

sijecocel@orange.fr

Madame RESPRIGET Chantal
3 Résidence Rurale - SAINT URBAIN - 06 29 49 60 40

CLUB DES AINÉS

Monsieur Jean Hervé GUENNAL
Quillien - DIRINON - 02 98 07 02 81

CLUB DE GYMNASTIQUE FEMININE

annie.carnet@hotmail.fr

Madame Annie CARNET
3 rue Croix de Mission - DIRINON - 02 98 07 01 70

CLUB DES SUPPORTERS

Madame Nathalie KERANDEL
25 allée des Noisetiers - SAINT URBAIN - 02 98 25 00 42
Madame Viviane MAZEAS
3 rue Saint Dominique - DIRINON - 02 98 07 18 62

DIRINON ACCUEIL

Madame Malou QUERE
5 rue de Goarem Bian - DIRINON - 02 98 07 04 25

DIRI-MONT (comité de jumelage)

jackie.barbason@orange.fr

Monsieur Thierry PONT
61 rue de la Gare - DIRINON - 06 82 16 61 11
Monsieur Jackie BARBASON
6 route de Keravel - DIRINON

ELORN HAND-BALL (Entente Dirinon - Landerneau)

president@elornhandball.com

Monsieur Gérard CREN

280 rue Roland Doré - LANDERNEAU - 07 62 80 66 99

FLORE & SEVEN (Danse Orientale, Gym-dansée, Zumba...)

flore.seven@hotmail.fr

Madame Elisabeth ALLEGOET

Pen Ar Prat - DIRINON - 02 98 07 02 35

KARATÉ PAYS DE DAOULAS

philippe.vaireaux@netcourrier.com

Monsieur Philippe VAIREAUX

Allée de Trémaria - LANDERNEAU - 06 84 98 49 65

MULTI-ACCUEIL "LES MÉSANGES"

lesmesanges.dirinon@yahoo.fr

Madame Emilie RAMOS

12 rue Kéréol - DIRINON - 02 98 07 14 06

HANDIRINON

IEM Les Pâquerettes

Le Roual - DIRINON - 02 98 41 94 20

JUDO CLUB DU CANTON DE DAOULAS

floarpin@hotmail.fr

Monsieur Florent ARPIN

18 rue des Genêts d'Or - LOPERHET - 06 34 20 30 75

LE PETIT CINÉ

Madame Anne-Marie GOURMELON

65 route de Creach Balbé - SAINT URBAIN - 02 98 25 01 61

MOUVEMENT CHRÉTIEN DES RETRAITÉS (M.C.R)

Monsieur Jean PHILIPPE

Pen Ar Prat - DIRINON - 02 98 07 06 38

MUSÉE TI GWECHALL DE DIRINON

musee.dirinon29@gmail.com

Madame GUENA Gisèle

7 bis chemin de Réa - DIRINON - 02 98 21 46 98

O.G.E.C. (École privée Sainte Nonne)

frederic.payet2@wanadoo.fr

Madame Marina PAYET

2 La Forge - DIRINON - 06 60 47 53 42

OUSTILH'OU COZ AN ELORN

christellegourves@orange.fr

Monsieur Bertrand GOURVES

33 route de la Gare - DIRINON - 02 98 07 14 13 - 06 11 10 07 19

PAROISSE

Presbytère

8 rue de Kéréol - DIRINON - 02 98 07 01 08

DÉLÈGUE DÉPARTEMENTAL - ÉDUCATION NATIONALE

Monsieur Jean MANACH

Ilbrat - DIRINON - 02 98 07 05 25

P'TIT CRIN D'PARADIS (Rte de Kermelennec)

M. Pascal COMBOT

42 rue de la Libération - PLOUNEOUR MENEZ - 06 60 18 42 81

SECTION LOCALE DE L'U.N.C

Monsieur Daniel CARIOU

37 rue de la Gare - DIRINON - 02 98 07 18 14

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Monsieur Maël PEDEN

Lannuzel - DIRINON - 06 70 92 86 90

THÉÂTRE LE RIDEAU ROUGE

Monsieur Alain LARNICOL

1 rue Roquefeuil - DIRINON

KEZEG BREIZH AN ELORN (promotion du cheval breton)

Monsieur Roger BARON

Keranroux - DIRINON - 02 98 01 01 43

YOUL RACING COMPETITION

Madame Vanessa LAMENDOUR

35 rue de Lambader - PLOUVORN - 09 51 49 16 68

VERS LA JOIE (Yoga du rire et yoga pour enfants)

marie-helene.daheron@orange.fr

Madame Chantale LEBON-DIRAISON

Cléguer Izella - LOPEREC - 06 85 60 72 04

MIGNONED SANTEZ PERONEL

b-cornec@orange.fr

Monsieur Christian CORNEC

Kervern Treanna An Aod - DIRINON - 06 62 76 14 79